


DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Bureau de l'information et de la communication

douane.gouv.fr

 [@douane_france](https://twitter.com/douane_france)

11, rue des Deux Communes 93558 MONTREUIL CEDEX
01.57.53.47.03

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 12 avril 2017

Chiffres 2016 de la production de vin en France

En 2016, la France a produit 45 562 133 hectolitres de vin.

Ce léger recul (- 5% par rapport à la production de 2015) est lié à des épisodes climatiques (gel, grêle notamment).

Il ne devrait pas remettre en cause la place de la France dans le trio de tête du classement mondial des pays producteurs, aux côtés de l'Italie et de l'Espagne.

Les producteurs disposaient en effet au 31 juillet 2016 d'un stock de vins de 29 830 449 hectolitres, permettant d'atténuer les effets de cette baisse de production sur les marchés.

La douane est chargée de la gestion et du contrôle de la production de la filière viti-vinicole française.

Elle collecte et traite ainsi les chiffres de la production de vins, sur la base des déclarations effectuées par les producteurs.

La douane, engagée pour la transparence et l'ouverture des données publiques développées dans le cadre de l'Open Data, met en ligne sur son site Internet l'ensemble des chiffres de la production viticole: <http://www.douane.gouv.fr/datadouane/c805-chiffres-annuels-stock-recolte>. Ces données peuvent être réutilisées librement.

Deuxième secteur excédentaire de la balance commerciale, derrière le secteur aéronautique et devant celui de la parfumerie/cosmétique, la filière viti-vinicole exporte près de 8 milliards d'euros de vins chaque année.

Le soutien aux professionnels de la filière viti-vinicole constitue une des priorités d'action de la douane, qui modernise et simplifie ses procédures, tout en veillant à accompagner et conseiller la filière viti-vinciole, au plus près de ses besoins.

La douane a ainsi mis en place un Tour de France des experts douaniers de la filière alcools et vins, journées d'information destinées aux professionnels. Elle se déplace ainsi, depuis octobre 2016 et jusqu'en octobre 2017, sur tout le territoire national, dans 12 villes-étapes, afin d'informer les opérateurs des nouveautés réglementaires et les accompagner vers les nouveaux téléservices.

Contact Presse :

Service de presse de la douane : 01 57 53 41 03